

EN UN COUP D'OEIL

Police 56940
Pompiers volontaires
VILLE DE GASPE
1er avril 2018

Ce document d'assurance contient des renseignements importants.
Veuillez le conserver pour consultation ultérieure.

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Votre régime d'assurance collective En un coup d'oeil

SSQ a préparé le présent document pour vous donner un aperçu simplifié de votre régime d'assurance collective en vigueur le 1er avril 2018.

Ce document ne modifie en rien les dispositions de votre police d'assurance. Pour consulter la description complète de votre régime, rendez-vous sur le site ACCÈS | assurés au ssq.ca. Vous y trouverez entre autres les exclusions, limitations et restrictions qui s'y appliquent.

Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin dans le présent document ou dans la brochure du site ACCÈS | assurés, vous pouvez prendre contact avec l'administrateur du régime ou avec le service à la clientèle de SSQ.

Classe : Pompiers volontaires

Groupe(s) : 56942

Police : 56940

Dans ce document, SSQ signifie SSQ, Société d'assurance-vie inc.

AVIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER ET D'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avis de constitution de dossier

SSQ Assurance accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle recueille dans le cadre de ses activités. C'est pourquoi, dans le but d'assurer le caractère confidentiel de ceux-ci, SSQ Assurance (SSQ, Société d'assurance-vie inc., SSQ, Société d'assurance inc., SSQ Distribution inc. et leurs filiales) constitue un dossier d'assurance dans lequel sont versés les renseignements vous concernant. Tous les renseignements que nous recueillons à différents moments, que ce soit lors de la demande d'assurance, de renouvellement, de modification ou de réclamation, seront ajoutés à votre dossier. Sauf les exceptions prévues à la loi, seuls les employés, les fournisseurs de services ou les mandataires de SSQ Assurance et toute autre personne que vous aurez autorisée y auront accès lorsque requis pour l'exercice de leurs fonctions ou l'exécution de leur mandat.

Votre dossier sera conservé aux bureaux de SSQ Assurance ou dans les locaux de tiers autorisés. Vous avez le droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier et, le cas échéant, de les faire rectifier en faisant parvenir une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse ci-dessous.

Responsable de la protection des renseignements personnels

SSQ Assurance, 2525, boul. Laurier, C.P. 10500, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

Collecte et utilisation de vos renseignements personnels

SSQ Assurance recueille les renseignements nécessaires à la gestion et à l'administration de la relation d'affaires que nous avons avec vous ainsi que tout autre renseignement obtenu lors de vos interactions avec nous.

Les renseignements personnels que nous recueillons, conservons et utilisons nous permettent de vérifier votre identité, de valider votre admissibilité à nos produits et services, d'estimer les risques d'assurance, d'établir la prime, de traiter vos réclamations, d'administrer votre dossier et de satisfaire aux exigences légales. Ils peuvent aussi être utilisés à des fins statistiques pour nous permettre d'améliorer nos produits, services, campagnes ou promotions. Si vous nous avez donné votre numéro d'assurance sociale, il sera utilisé uniquement à des fins administratives et fiscales.

Pour en connaître davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le ssq.ca.

VOTRE DOCUMENTATION D'ASSURANCE

Si votre contrat a été modifié après la production du présent livret, il peut y avoir des différences entre le libellé de ce dernier et celui de la police. Le cas échéant, le libellé de la police prévaudra. Vous avez donc le droit de consulter la police à l'adresse du preneur et en obtenir copie.

C'est dans le seul but d'alléger le texte que le genre masculin est utilisé dans le présent document pour désigner autant les femmes que les hommes.

TABLEAU DES GARANTIES

Dispositions générales

Le présent document décrit les dispositions contractuelles en vigueur le 1er avril 2018.

Numéro(s) et nom(s) de(s) groupe(s)	56942 VILLE DE GASPE
Classe	Pompiers volontaires
Catégorie de personnes admissibles à titre d'adhérents	Tous les pompiers à temps partiel du preneur.
Date d'admissibilité des nouveaux employés	À la date d'emploi.
Fin de période de propre emploi pour définition d'invalidité totale	Après 24 mois d'une même période d'invalidité totale

TABLEAU DES GARANTIES

Assurance soins de santé

Assurance maladie

Franchise par année civile :

Individuel : 100 \$

Familial : 200 \$

Monoparental : 200 \$

Couple : 200 \$

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Médicaments			
Médicaments avec carte SSQ - mode de paiement direct *		√	75 % jusqu'au maximum annuel à déboursier conforme au RGAM; 100 % de l'excédent par certificat
Injections sclérosantes *	20 \$ admissibles par jour	√	remboursement regroupé avec médicaments
Hospitalisation			
Chambre d'hôpital	Chambre semi-privée		100 %
Professionnels de la santé			
	Maximum regroupé pour ce qui suit : Chiropraticien; Chiropraticien - Radiographies 250 \$ de remboursement par année civile par personne assurée		
Chiropraticien		√	100 %
Chiropraticien - Radiographies		√	100 %

* Ordonnance médicale requise

TABLEAU DES GARANTIES

Assurance soins de santé

Assurance maladie (suite)

Notes :

Médicaments - Maximum annuel à déboursier

Lorsque le maximum annuel à déboursier prévu par le RGAM est atteint, les frais engagés par la suite au cours de la même année civile pour des médicaments, qu'ils soient couverts ou non par la RAMQ, sont remboursables à 100%. Seulement les frais engagés pour des médicaments, qu'ils soient couverts ou non par la RAMQ, participent à l'atteinte du maximum annuel à déboursier. Ce maximum annuel à déboursier s'applique par certificat.

COMMENT RÉCLAMER CHEZ SSQ GROUPE FINANCIER?

Grâce à nos **services électroniques**, vous pouvez effectuer votre demande de remboursement de plusieurs façons :

- 1** Utilisez votre carte d'assurance SSQ lors de vos visites en pharmacie (remboursement de vos médicaments).
- 2** Remplissez les formulaires de réclamations personnalisés disponibles sur le site sécurisé ACCÈS | assurés.
- 3** Effectuez une réclamation directement à partir de votre téléphone intelligent!

Pour télécharger l'application gratuitement, rendez-vous au ssq.ca/mobile.

COMMENT S'INSCRIRE AU SITE ACCÈS | ASSURÉS?

Pour accéder au site, rendez-vous au www.ssq.ca et cliquez sur le lien ACCÈS | assurés dans la section réservée à l'assurance collective. Vous serez ainsi automatiquement dirigé au site ACCÈS | assurés. Lors de votre première visite sur le site, vous devez vous inscrire. Cliquez donc sur le lien *Demande d'inscription au site* et une fois sur la page d'inscription, entrez toutes les informations nécessaires à la création de votre dossier.

Lors de votre inscription initiale, vous devrez fournir votre **clé d'activation**. Celle-ci correspond au chiffre indiqué sur votre certificat, au bas du résumé de votre protection.

La clé d'activation, est-ce important?

Oui! Elle vous permettra d'accéder directement à votre dossier une fois votre inscription finalisée. Si vous ne la saisissez pas, votre compte sera automatiquement verrouillé. Vous devrez donc attendre de recevoir par la poste une clé de déverrouillage avant de pouvoir effectuer des transactions dans votre dossier. Nous vous conseillons fortement d'entrer votre clé d'activation dès votre inscription initiale afin de profiter immédiatement de l'ensemble des fonctionnalités du site.

LE SITE ACCÈS | ASSURÉS VOUS PERMET DE GAGNER DU TEMPS!

Inscrivez-vous au dépôt direct de vos prestations

Pour choisir le dépôt direct de vos prestations et ainsi recevoir votre remboursement plus rapidement, nous vous invitons à accéder au site ACCÈS | assurés et suivre les étapes suivantes :

- Cliquez sur le menu *Préférences*;
- Sélectionnez la rubrique *Adhésion au dépôt direct et au relevé électronique*;
- Suivez les instructions pour vous inscrire. Vous devrez fournir vos coordonnées bancaires, elles se trouvent au bas de vos chèques.

De façon rapide, simple et sécurisée, le site ACCÈS | assurés vous permet également d'effectuer plusieurs transactions en ligne, notamment :

- Adhérer au dépôt direct et au relevé électronique de vos prestations d'assurance maladie, de soins dentaires ou d'assurance salaire;
- Consulter la liste des protections qui figurent à votre contrat;
- Consulter votre brochure d'assurance collective en format électronique;
- Voir le détail des remboursements effectués pour chacune de vos demandes de prestations;
- Consulter vos coordonnées;
- Imprimer une carte d'assurance SSQ temporaire.

EFFECTUEZ VOS RÉCLAMATIONS À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT !

Grâce à l'application SSQ Services mobiles, vous pouvez maintenant effectuer des réclamations directement à partir de votre téléphone intelligent de type *iPhone* ou *Android*.

En plus de transmettre une réclamation d'assurance collective, l'application permet de :

- Consulter le sommaire des derniers paiements;
- Consulter une version électronique de la carte d'assurance SSQ;
- Communiquer avec notre Service à la clientèle en un seul clic.

Pour obtenir plus de détails ou pour télécharger l'application, rendez-vous au ssq.ca/mobile.

accès

Découvrez nos services en ligne en
vous inscrivant dès aujourd'hui au site
ACCÈS | assurés.

Service à la clientèle

Sans frais 1 877 651-8080

Région de Montréal 514 223-2500